



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Alcool isopropylique à 99 %

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit :	Alcool isopropylique 99 %
ID du produit :	IPA4, IPA10, IPA250
Synonymes :	Propanol-2, Isopropanol
Famille chimique :	Alcool
Application :	Utiliser comme solvant dans les procédés de transformation industriels seulement.
Distribué par:	Alberta Veterinary Laboratory Ltd. 7226- 107th Avenue South East Calgary, Alberta Canada T2C 5N6
Pour en savoir plus, composez :	403 456-2245
Numéros d'urgence :	613 996-6666 (CANUTEC) 1 800 463- 5060 OU 415 656-8090 (Centre antipoison)

2. IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

Effets aigus possibles sur la santé :	
Contact avec les yeux :	Cause de graves irritations aux yeux. Les symptômes d'exposition peuvent comprendre : une sensation de brûlure, de la rougeur, de l'inflammation et une vision floue.
Contact avec la peau :	Peut causer de l'irritation à la peau. Un contact prolongé ou répété avec la peau risque de provoquer de la sécheresse, des craquelures ou de l'irritation.
Inhalation :	Peut provoquer des maux de tête, de la nausée, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et une perte de conscience.
Ingestion :	Bien qu'une ingestion soit peu probable, l'ingestion du liquide irriterait les voies respiratoires supérieures. L'ingestion du produit provoque des maux de tête, des étourdissements, de la fatigue et une dépression du système nerveux central.

3. INGRÉDIENTS (COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS)

Ingrédient	Pourcentage (p/p)	DL ₅₀ et CL ₅₀ voie et espèces:
Alcool isopropylique 67-63-0	60 - 100	Dermique DL ₅₀ (Lapin) 12800 mg/kg Inhalation CL ₅₀ (Rat) 12 000 ppm/8 h Oral DL ₅₀ (Souris) 3600 mg/kg Oral DL ₅₀ (Rat) 5045 mg/kg

Remarque : Aucune remarque supplémentaire.



4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux :	En cas de contact ou de doute de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiatement après le rinçage.
Contact avec la peau :	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup pendant au moins 15 minutes. Obtenir une aide médicale. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
Inhalation :	Amener la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, demander immédiatement une aide médicale.
Ingestion :	NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer de substance par voie orale à une personne inconsciente ou en convulsion. Obtenir immédiatement une aide médicale. En cas de vomissements spontanés, placer la tête plus bas que les hanches pour éviter une aspiration du liquide dans les poumons.
Remarque pour le médecin :	Le traitement repose uniquement sur le jugement du médecin et de la réaction propre à chaque patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair :	12 °C / 54 °F
Méthode d'inflammation :	Abel
Température d'auto-allumage :	425 °C / 797 °F
Limite d'inflammabilité à l'air (%) :	Inférieur : 2; supérieur : 12
Moyens d'extinction :	Mousse d'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre chimique.
Risques lors d'exposition particulière :	Il risque d'y avoir présence de monoxyde de carbone lors de combustion incomplète. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent circuler près du sol pour s'allumer dans un endroit éloigné. Utiliser de l'eau pour refroidir les structures et les contenants exposés au feu. Les contenants fermés risquent d'exploser en présence de feu. Toujours rester éloigné de l'extrémité des contenants en raison des risques d'explosion. Empêcher les fuites d'entrer dans les conduites d'eau.
Risques de décomposition et de combustion de la matière (lors d'incendie) :	Oxydes de carbone.
Équipement de protection particulier :	Les pompiers devraient porter une tenue intégrale de combat d'incendie avec un appareil de protection respiratoire autonome.

COTE DE LA NFPA POUR CE PRODUIT : SANTÉ - 2; INFLAMMABILITÉ - 3; INSTABILITÉ - 0
COTE DE LA HMIS POUR CE PRODUIT : SANTÉ - 2; INFLAMMABILITÉ - 3; RÉACTIVITÉ - 0

Symbole de danger



6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de précaution personnelle : Éviter tout contact avec le produit déversé ou propagé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Porter l'équipement de protection adéquat.

Mesures de précaution environnementale : Empêcher le produit d'entrer dans les égouts, les conduites et les endroits bas. Consulter les autorités locales. En cas de fuite ou déversement, il faut aviser les agences municipales, provinciales et fédérales appropriées.

Procédure de nettoyage : Calfeutrer la fuite si cela est possible de façon sécuritaire. Retirer toute source d'allumage de la zone. Faire une digue pour éviter que le produit déversé se propage. Pour les grands déversements (plus d'un baril), transférer le produit par moyen mécanique comme un camion-aspirateur avec réservoir permettant une cueillette ou une élimination sécuritaire. Ne pas rincer les résidus avec de l'eau. Conserver selon les exigences mises en place pour les matières dangereuses. Laisser les résidus s'évaporer ou les immerger dans le produit absorbant approprié et l'éliminer de façon sécuritaire. Enlever le sol contaminé et l'éliminer de façon adéquate. Pour les petits déversements (moins d'un baril), transférer le produit par moyen mécanique dans un contenant étiqueté et scellé pour une cueillette ou une élimination sécuritaire. Laisser les résidus s'évaporer ou les immerger avec le produit absorbant approprié et l'éliminer de façon sécuritaire. Enlever le sol contaminé et l'éliminer de façon adéquate.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Bien nettoyer après la manipulation. Il peut y avoir libération de charges électrostatiques au pompage. Une décharge électrostatique peut déclencher un incendie. Assurer une continuité électrique en mettant à terre tout l'équipement. Réduire la vitesse dans les conduites lors du pompage pour éviter les décharges électrostatiques (< 10 m/sec). Éviter



Température pour la manipulation :
Entreposage :

les éclaboussures au moment de verser. NE PAS utiliser de l'air comprimé pour le remplissage, la vidange ou les manipulations. Éteindre toute flamme vive. Ne pas fumer. NE PAS manipuler ou conserver près d'une flamme vive, de la chaleur ou autre source d'allumage.

Ambiante.

Conserver dans un endroit frais, bien ventilé, loin des sources de chaleur et d'allumage. Utiliser une ventilation avec dispositif anti-déflagration pour éviter l'accumulation de vapeurs. À température élevée, il risque d'endommager l'aluminium. Conserver à température ambiante. Conserver loin des produits aérosols, inflammables, oxydants et corrosifs. Placer loin des matériaux incompatibles.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure d'ingénierie :

Pour le personnel qui entre dans les espaces restreints (entrepôt de produit en gros), il faut adopter une procédure conforme au travail dans espace restreint, comprenant l'évaluation de l'atmosphère dans le réservoir. Une ventilation locale est recommandée lorsque la ventilation mécanique locale ne suffit pas pour contrôler la concentration de l'air, selon les seuils d'exposition recommandés ci-après. Les concentrations de l'air doivent être maintenues sous le seuil de déflagration en tout temps ou sous les seuils d'exposition recommandés si le personnel visé n'est pas protégé. Il doit toujours y avoir une source d'air frais pour remplacer l'air évacué (générale ou locale). L'équipement mécanique ou électrique doit être à l'épreuve des déflagrations. La ventilation mécanique est recommandée pour toute manipulation à l'intérieur pour contrôler les émissions non désirées.

Protection respiratoire :

Appareil de respiration à adduction d'air approuvé par NIOSH lorsque les concentrations dans l'air dépassent les seuils d'exposition. Utiliser un appareil de respiration avec cartouche chimique qui utilise des cartouches contre les vapeurs biologiques ou utiliser un appareil de respiration approuvé par NIOSH. En présence d'une concentration élevée, utiliser un appareil de respiration à adduction d'air approuvé par NIOSH autonome ou avec raccord à une conduite d'air et utilisé en pression positive.

Gants :

Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, dont ce produit, lors de contacts prolongés et très répétitifs. Les exemples de matières recommandées pour les gants comprennent : polyéthylène; caoutchouc naturel; néoprène; nitrile; alcool éthylvinyle (EVAL); polyvinyle chloré (PVC). Les exemples de matières acceptables pour les gants comprennent : alcool de polyvinyle.

La sélection de gants propres pour cette mise en application précise et la durée d'utilisation au travail doivent également considérer tous les facteurs pertinents associés au travail comme, sans s'y limiter, les autres produits chimiques pouvant être manipulés, les exigences



physiques (protection contre les coupures ou perforations, dextérité, protection thermique), une réaction possible du corps à la composition du gant, ainsi que les directives et caractéristiques fournies par le fabricant des gants.

Protection de la peau :

Il faut éviter tout contact avec la peau grâce au port de vêtements, de gants et de chaussures protectrices adéquates, choisis d'après les conditions d'utilisation et d'exposition présentes. Il faut considérer la durabilité et la perméabilité (résistance).

Yeux :

Des lunettes de protection contre les produits chimiques; aussi porter un écran protecteur pour le visage lorsqu'il y a risque d'éclaboussures.

Autres données de protection personnelle : S'assurer qu'il y a des stations de lavage oculaire, des douches d'urgence à proximité des postes de travail.

Ingrédient	Limite d'exposition - ACGIH	Limite d'exposition - OSHA	Danger immédiat pour la vie ou la santé - DIVS
Alcool isopropylique	400 ppm STEL 200 ppm TWA	400 ppm TWA 980 mg/m ³ TWA 1225 mg/m ³ STEL 500 ppm STEL	2000 ppm

9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

Apparence et état physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Alcool
pH :	Non disponible
Densité :	0,78 – 0,79 @ 20 °C
Point d'ébullition :	82 – 83 °C / 180 – 181 °F
Point de congélation et de fusion :	-89 °C / -128,2 °F
Pression de la vapeur :	43 hPa @ 20 °C
Densité de la vapeur :	2,1
% de volatilité par volume :	Non disponible
Taux d'évaporation :	1,5
Solubilité :	Complètement miscible
COV:	Non disponible
Viscosité :	Dynamique 2,4 mPa.s @ 20 °C
Poids moléculaire :	Non disponible
Autre :	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas
Conditions à éviter :	Le produit peut se décomposer à température élevée. Éviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes vives et les décharges statiques.



Matériaux à éviter : Aldéhydes. Produits organiques halogénés. Halogènes. Acides forts. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux varient selon la température, l'apport en air et les autres matières présentes.

Information supplémentaire : Aucune information supplémentaire.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Principales voies d'exposition

Ingestion : Faible toxicité. L'ingestion accidentelle d'une petite quantité due à une manipulation normale ne risque pas de causer des blessures. Ingérer une grande quantité peut causer des blessures. Elle peut provoquer des effets sur le système nerveux central, comme des maux de tête, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, des étourdissements, de la confusion et de la difficulté à respirer. Les signes et les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre : des rougeurs au visage, une pression sanguine basse et un rythme cardiaque irrégulier. Une aspiration dans les poumons lors de l'ingestion peut mener à une pneumonie chimique.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation grave. Peut provoquer un assèchement et une desquamation de la peau. Un contact prolongé avec la peau risque peu de mener à l'absorption d'une quantité dangereuse.

Inhalation : Dans un milieu bien ventilé, une exposition unique ne devrait pas être dangereuse. Si l'endroit est mal ventilé, les vapeurs ou les gouttelettes s'accumulent et provoquent une irritation respiratoire. Une exposition excessive et prolongée peut avoir des effets indésirables. Une exposition excessive (400 ppm) à l'isopropanol peut irriter les yeux, le nez et la gorge. Une incoordination, de la confusion, une hypotension, une hypothermie, un collapsus de la circulation, un arrêt respiratoire et la mort peuvent être le résultat d'une exposition plus longue ou de concentration plus élevée. Des observations chez les animaux comprennent un dommage à la paroi de l'oreille moyenne après une exposition aux vapeurs d'isopropanol. Toutefois, la pertinence chez l'humain est inconnue.

Contact avec les yeux : Peut causer des douleurs disproportionnées au degré d'irritation des tissus de l'œil. Peut causer une irritation modérée aux yeux. Risque de causer des dommages cornéens. Les vapeurs peuvent provoquer de l'irritation aux yeux qui se traduisent par un léger inconfort et de la rougeur. Risque de causer un larmolement excessif.

Informations supplémentaires : L'isopropanol est un irritant modéré à sévère pour les yeux et un irritant léger pour la peau. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un assèchement et une desquamation (dermatite). Aucun effet nocif n'a été observé après une exposition brève à l'isopropanol. Une exposition a causé une irritation légère à moyenne a été observée au nez et à la gorge. D'après des données animales ou une comparaison avec des alcools connexes, une exposition peut également causer une dépression du système



nerveux central (SNC). Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, de la nausée, des étourdissements et un manque de coordination. Une exposition élevée risque de mener à de l'inconscience ou un décès. L'ingestion d'une grande quantité peut mener à une dépression du système nerveux central. L'isopropanol risque être inhalé dans les poumons (aspiré) durant l'ingestion ou le vomissement. Une aspiration peut causer des dommages graves aux poumons qui mettent la vie en danger. Chez les rats et les souris, une exposition prolongée par inhalation ou par ingestion a provoqué une perte de poids, une augmentation réversible de l'activité motrice, une augmentation de la masse du foie et des signes de dépression du système nerveux central. Une diminution de la masse des testicules a été observée chez les souris, alors qu'une augmentation a été observée chez les rats exposés à de fortes concentrations. Des dommages rénaux ont été observés chez les rats (surtout les mâles) et les souris exposées à de fortes concentrations. Ces effets semblent être spécifiques à l'espèce et risquent peu de se produire chez l'humain. Les observations chez les animaux comprennent de la léthargie. Une toxicité à l'isopropanol est synergique avec le chloroforme et le tétrachlorure de carbone pour provoquer une hépatotoxicité.

Test d'exposition aiguë sur le produit :

Toxicité orale aiguë (DL₅₀) :	5045 mg/kg (rat)
Toxicité cutanée aiguë (DL₅₀) :	12 800 mg/kg (lapin)
Toxicité respiratoire aiguë (CL₅₀) :	16 000 ppm pour 8 heures
Cancérogénicité :	

Ingrédient	CIRC - Cancérogènes	ACGIH - Cancérogènes
Alcool isopropylique	Groupe 3	A4 : sans classement chez l'humain et l'animal.

Commentaire au sujet de la cancérogénicité : Aucune information supplémentaire disponible.

Toxicité, tératogénicité, embryotoxicité et mutagénicité sur la reproduction : Aucune information n'est disponible concernant l'effet de l'isopropanol chez l'humain. Toutefois, il est considéré comme étant tératogène et embryotoxique d'après les données animales. Un rat (étude d'inhalation) a manifesté une fœtotoxicité (un gain de poids fœtal réduit) au 2-propanol, en absence de toxicité maternelle. D'autres études n'ont démontré aucun effet en présence de toxicité maternelle. Des résultats mutagènes positifs et négatifs ont été obtenus sur les cellules de mammifères in vitro et les résultats sur les bactéries étaient négatifs.

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Information écotoxicologique :

Ingrédient	Écotoxicité – Données pour les espèces de poisson	Toxicité aiguë chez les crustacés	Écotoxicité – Données pour les algues en eau fraîche
Alcool isopropylique	CL ₅₀ 96 h (<i>Pimephales promelas</i>) 9640 mg/L - circulation CL ₅₀ 96 h (<i>Pimephales promelas</i>) 11 130 mg/L - statique CL ₅₀ 96 h (<i>Lepomis macrochirus</i>) >1 400 000 ug/L	Non disponible	CE ₅₀ 96 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> >1000 mg/L CE ₅₀ 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> >1000 mg/L

Autre information :

Écotoxicité : La matière est pratiquement non toxique aux organismes aquatiques lors d'exposition aiguë (CL₅₀ ou CE₅₀ >100 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).
Matière facilement biodégradable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets : Éliminer ou recycler, si possible. L'entité qui produit les déchets doit établir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées de façon à déterminer la bonne classe de déchets et les méthodes d'élimination qui sont conformes à la réglementation en vigueur. L'élimination de tous les déchets doit être conforme à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.

Emballage contaminé : Bien vider le contenant. Une fois vide, l'aérer dans un endroit sécuritaire, loin des étincelles et du feu. Les résidus risquent de provoquer des explosions. Ne pas perforer, couper ou souder un baril qui n'est pas propre. Les contenants vides devraient être recyclés ou jetés dans un établissement de gestion des déchets approuvé.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

DOT (É.-U.) :

Désignation DOT pour l'expédition :

ISOPROPANOL

Classification DOT – Matières dangereuses :

3

No ONU – DOT :

UN1219

Groupe d'emballage DOT :

II

Quantité reportable (lb) DOT :

5000 / 2270 kg

Remarque :

Aucune remarque supplémentaire

Polluant marin :

Non



TMD (Canada) :
 Désignation TMD pour l'expédition : ISOPROPANOL
 Classification - Matières dangereuses : 3
 Numéro UN : UN1219
 Groupe d'emballage : II
 Remarque : Aucune remarque supplémentaire
 Polluant marin : Non

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Statut à l'inventaire du TSCA (É.-U.) : Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés.

Statut sur la LIS (Canada) : Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à la Liste intérieure des substances (LIS), à la Liste extérieure des substances (LES) ou en sont exemptés.

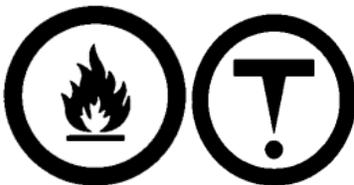
Remarques : Non disponible

Règlementation américaine :

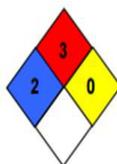
Ingrédient	CERCLA/SARA- Section 302	SARA (311, 312) Classe de matières dangereuses	CERCLA/SARA – Section 313
Alcool isopropylique	non listé	non listé	listé

California - Proposition 65 : non listé
 Liste du Right to know au MA : listé
 Liste du Right to know au New Jersey : listé
 Liste du Right to know en Pennsylvanie : listé

Classe de matières dangereuses – WHMIS : B2 Liquides inflammables
 D2B Matières toxiques



ID de danger de NFPA



Inflammabilité
 Santé
 Réactivité
 Danger particulier

Cote de danger: 0 - minimal; 1 - léger; 2 - modéré; 3 - sérieux; 4 - sévère



16. AUTRE INFORMATION

Les renseignements ci-dessus sont, à notre connaissance, justes et représentent les meilleurs renseignements que nous possédons pour le moment. Toutefois, nous ne garantissons aucune commercialité ou autre garantie, décrite ou sous-entendue, conformément à ces renseignements et nous ne sommes aucunement responsables des conséquences de son utilisation. Les utilisateurs devraient procéder à leurs propres recherches de façon à établir si le produit est adéquat pour l'utilisation prévue du produit. En aucun cas, Alberta Veterinary Laboratories Ltd. n'est pas tenue responsable des éventuels réclamations, pertes ou dommages de tiers, de la perte de bénéfices ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, immatériel ou exemplaire, quelle que soit sa cause, même si Alberta Veterinary Laboratories Ltd. a été avertie de la possibilité de tels dommages.

Ce produit a été classé conformément aux critères relatifs aux substances dangereuses du règlement sur les produits contrôlés (HPR) et la FDS contient tous les renseignements requis par le HPR.

Date de révision : 2022-03-16